

**COMISSÃO DA CEDEAO**

**ECOWAS COMMISSION**



**COMMISSION DE LA CEDEAO**

**ECW/CM/LXXVIII**  
**Original : Anglais**

**SOIXANTE-DIX-HUITIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES  
DE LA CEDEAO**

Monrovia, 1<sup>er</sup> – 2 juin 2017

---

**RAPPORT FINAL**

---

Commission de la CEDEAO  
Monrovia, juin 2017

## I. INTRODUCTION

1. La soixante-dix-huitième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2017 au Farmington Hôtel de Monrovia, République du Liberia.
2. Les Etats membres suivants y ont été représentés :
  - la République du Bénin ;
  - le Burkina Faso ;
  - la République de Cabo Verde ;
  - la République de Côte d'Ivoire ;
  - la République de La Gambie ;
  - la République du Ghana ;
  - la République de Guinée ;
  - la République de Guinée Bissau ;
  - la République du Liberia ;
  - la République du Mali ;
  - la République du Niger ;
  - la République Fédérale du Nigeria ;
  - la République du Sénégal ;
  - la République de Sierra Leone ;
  - République Togolaise.
3. Les institutions et agences spécialisées ci-après de la CEDEAO, y ont également été représentées :
  - la Commission de la CEDEAO ;
  - le Parlement de la CEDEAO ;
  - la Cour de Justice de la Communauté ;
  - la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ;
  - l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) ;
  - le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
  - le Bureau du Contrôleur Financier ;
  - l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC) ;
  - le Centre de la CEDEAO pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique (CEREEC) ;
  - l'Agence Monétaire d'Afrique de l'Ouest (AMAO) ;
  - l'Institut Monétaire d'Afrique de l'Ouest (IMAO) ;
  - le Système d'échanges d'énergie électrique ouest africain (WAPP) ;
4. Ont également pris au Conseil part en qualité d'observateurs, les Institutions internationales ci-après :
  - la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (UNECA) 

- le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ;
- le Bureau Intégré des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix en Guinée Bissau (UNIOGBIS), et
- la Mission des Nations Unies au Liberia (UNMIL).

5. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

## II. SEANCE D'OUVERTURE (Discours – Président du Conseil & Président de la Commission de la CEDEAO)

6. Dans son mot d'ouverture, S.E. Mme Marjon V. Kamara, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Liberia et Présidente en exercice du Conseil des Ministres a, au nom de la Présidente de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, S.E. Mme Ellen Johnson Sirleaf, souhaité à tous les participants la bienvenue à la 78<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO. Elle a fait part de sa grande reconnaissance pour l'honneur fait à son pays d'abriter les réunions statutaires à mi-parcours de l'année tout en rappelant que c'est la première fois depuis 38 ans, que la République du Liberia abrite des réunions de cette importance.
7. Elle a poursuivi son allocution en soulignant que, depuis la réunion du Conseil tenue en décembre 2016, nombre de réunions sectorielles avaient été organisées à l'effet d'examiner la mise en œuvre de programmes et projets visant à la réalisation du programme d'intégration de la Communauté permettant d'assurer la transition d'une CEDEAO des Etats à une CEDEAO des Peuples. Estimant que la réalisation de l'agenda d'intégration de la CEDEAO dépendra de la disponibilité de ressources suffisantes, elle a exhorté les Etats membres à veiller à la mise en œuvre intégrale du Protocole sur le Prélèvement Communautaire, afin de garantir la stabilité financière des institutions de la Communauté.
8. La Ministre a terminé son allocution en réitérant l'engagement du Gouvernement et du peuple du Liberia à préserver à tout prix la paix dont jouit le pays depuis 13 ans, puis elle a souhaité aux participants plein succès dans leurs travaux.
9. Prenant ensuite la parole, le Président de la Commission, après avoir souhaité la cordiale bienvenue à tous les participants, a exprimé sa gratitude à S.E. Mme Ellen Johnson Sirleaf, Présidente de la République du Libéria, Présidente en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour les efforts déployés en vue de maintenir la cohésion au sein de la Communauté tout au long de son mandat, puis il a souhaité prompt rétablissement au Président de la République Fédérale du Nigeria, S.E.M. Muhammadu Buhari.
10. Il a rappelé le succès obtenu dans la résolution de la crise post-électorale en Gambie ayant permis un transfert pacifique du pouvoir sans effusion de sang.

11. Evoquant les questions économiques, Monsieur de Souza a rappelé, entre autres, l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 du Tarif Extérieur Commun (TEC) et son application à la date du 21 mars 2017 dans treize (13) Etats membres sur les quinze (15). Il a en outre fait le point sur l'Accord de Partenariat Economique (APE), et informé le Conseil du paraphe de l'Accord d'Association entre la CEDEAO et la République Islamique de Mauritanie.

12. Après avoir indiqué que le rapport du Comité ad hoc sur la réforme institutionnelle et celui de la Task Force seront soumis à l'examen du Conseil, le Président de la Commission a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils s'accordent d'une seule et même voix pour la création de la zone monétaire et sans précipitation. Il a enfin réaffirmé la disposition de la Commission à assainir la gestion des ressources de la Communauté au profit des programmes et projets avant de souhaiter d'excellentes délibérations au Conseil.

### III. ELECTION DU BUREAU

13. Le Bureau élu se compose comme suit :

- Président - République du Liberia
- Rapporteurs - République du Bénin
- République de Guinée Bissau.

### IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

14. L'ordre du jour suivant a été adopté, après amendement :

#### 1) CEREMONIE D'OUVERTURE

- Mot de bienvenue de la Présidente du Conseil, S.E. Marjon Kamara, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Libéria
- Allocution du Président de la Commission de la CEDEAO, S.E. Marcel A. de Souza
- Election du Bureau
- Adoption des projets d'Ordre du jour et du Programme de travail

#### 2) SEANCE SPECIALE A HUIS CLOS

- Rapport spécial du Président de la Commission sur les finances de la Commission

#### POINTS POUR DECISION

- 3) Présentation et examen du Rapport intérimaire 2017 de la CEDEAO
- 4) Présentation et examen du mémorandum sur l'état d'avancement des tâches assignées par la 77<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres
- 5) Présentation et examen du Rapport final 2016 du Contrôleur Financier
- 6) Présentation et examen du Rapport de la 21<sup>ème</sup> réunion du Comité de l'Administration et des Finances

- 7) Présentation sur la situation financière de la Communauté
- 8) Présentation et examen d'un mémorandum sollicitant l'endossement du Règlement portant adoption du Code d'éthique et de déontologie de la CEDEAO
- 9) Présentation et Examen du Rapport du Comité ministériel ad hoc sur la Réforme institutionnelle
- 10) Présentation et examen d'un mémorandum concernant la fin des mandats des Fonctionnaires statutaires
- 11) Présentation et examen d'un mémorandum sur la restructuration de la Carte Brune CEDEAO
- 12) Présentation et adoption du Projet d'Ordre du jour de la 51<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

#### **POINTS POUR APPROBATION**

- 13) Rapport des Ministres de l'Industrie en charge de la qualité sur la mise en place de l'infrastructure régionale de la qualité et de l'Association régionale de la qualité
- 14) Rapport des Ministres de l'Industrie et de l'Agriculture sur la Résolution relative au développement industriel du cacao et de l'anacarde en Afrique de l'Ouest
- 15) Rapport de la réunion périodique des Ministres en charge du Genre et de la Femme des Etats membres de la CEDEAO
- 16) Rapport sur le Plan d'action 2016 – 2024 de la CEDEAO, pour l'élimination de l'apatridie dans l'espace CEDEAO
- 17) Rapport final de la réunion des Ministres en charge de l'Energie de la CEDEAO
- 18) Rapports des réunions des Ministres de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau

#### **POINTS POUR INFORMATION**

- 19) Point sur l'Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest (APE UE-AO)
- 20) Point de la Task Force sur le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLEC)
- 21) Point sur l'état de mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun(TEC) de la CEDEAO
- 22) Point sur la Carte d'identité biométrique de la CEDEAO
- 23) Mémorandum sur l'appui de l'Etat à la fabrication locale de produits pharmaceutiques dans l'espace CEDEAO
- 24) Déclaration de Monrovia sur la période post-Ebola
- 25) Point sur le Projet SeaLink
- 26) Point sur la reconstitution du Comité d'Audit de la CEDEAO
- 27) Point sur la vérification des états financiers de la CEDEAO
- 28) Mémorandum sur la Table ronde des donateurs pour le financement du Programme Communautaire de Développement de la CEDEAO (PCD - CEDEAO) 

29) Divers

30) Adoption du Rapport

31) Motion de remerciement

32) Cérémonie de clôture

## V. RESULTATS DES TRAVAUX

### Point 2 : Rapports spéciaux du Président de la Commission

#### a. Information sur l'état d'avancement de l'enquête sur les allégations de falsification de l'organigramme

15. Le Président de la Commission a fait au Conseil des Ministres un compte rendu de la situation, en ce qui concerne les allégations de falsification de l'organigramme et d'imitation de la signature de l'ancien Président du Conseil, M. Khadim Diop. A ce sujet, le Président a confirmé qu'à la suite des discussions qui avaient eu lieu sur cette question au cours de la 77<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil tenue en décembre 2016 à Abuja, il avait effectivement mis en place un comité chargé d'enquêter sur la question et de déposer un rapport.
16. Ledit rapport avait bien fait ressortir des défaillances administratives constatées au niveau de la Direction des Affaires Juridiques de la Commission de la CEDEAO, mais la source de la falsification des documents n'avait pas été établie. Le Président a souligné que le CAF et le Conseil en avaient l'un et l'autre été informés et ledit organigramme avait été retiré de la circulation. Il a également informé le Conseil que des sanctions administratives ont été prises à l'encontre des agents directement impliqués et des mesures correctives ont été prises pour parer à de telles situations pour l'avenir.
17. A l'issue des délibérations, le Conseil a pris note de l'information et souligné la nécessité de la mise en place de procédures permettant d'éviter la répétition de tels actes à l'avenir. Il a ensuite instruit la Commission de poursuivre les investigations jusqu'à l'identification des faussaires.

#### b. Rapport spécial sur les irrégularités financières à la Commission

18. Le Président de la Commission a présenté au Conseil un rapport portant sur des investigations en cours en ce qui concerne des irrégularités en matière d'opérations financières concernant deux fonctionnaires statutaires de la Commission, en l'occurrence le Contrôleur Financier et le Commissaire des Finances respectivement ressortissant du Nigeria et de la Sierra Leone Il a également informé le Conseil du rapport intérimaire déposé par l' «Economic & Financial Crimes Commission of Nigeria (EFCC) qui est une agence du

Gouvernement nigérian spécialisée dans la lutte contre les crimes économiques qui a fourni des preuves irréfutables de la culpabilité des agents concernés.

19. Il a terminé son rapport en sollicitant le Conseil à inviter les autorités nigériane et sierra léonaise à prendre les dispositions pour pourvoir au remplacement des deux statutaires impliqués
20. Le Conseil a pris note de l'information figurant dans le rapport, a félicité le Président de la Commission et lui a exprimé son soutien pour les mesures prises en vue d'assainir la gestion, les systèmes et les procédures financières au sein de la Commission. A cet égard, le Conseil a fait les recommandations suivantes à l'adresse de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO :
- a. S'attacher les services d'un cabinet d'audit international pour entreprendre un audit général des systèmes financiers de la CEDEAO, de ses procédures, ses comptes, et la gestion de ses ressources humaines au cours des cinq dernières années.
  - b. L'enquête sur cette affaire devra se poursuivre et les personnes reconnues coupables à l'issue de cette enquête devront faire face à des sanctions pénales.
  - c. Les Etats membres concernés sont invités à transmettre les noms de candidats devant remplacer les fonctionnaires statutaires mis en cause.
  - d. La Commission devra mettre en place une politique efficace destinée à assurer la protection des lanceurs d'alerte.
  - e. Toutes les mesures engagées par le Président de la Commission devront être en conformité avec les textes juridiques en vigueur au sein de la Communauté.
  - f. Prendre des mesures immédiates en vue de faire réaliser l'audit de ses états financiers pour les années 2013, 2014, 2015 et 2016 et présenter un compte rendu à la prochaine session ordinaire du Conseil ;
  - g. Exhorter les pays membres à répondre le plus vite possible à la demande faite par la Commission pour la désignation de candidats avec des compétences pertinentes devant siéger au sein du comité d'audit pour s'assurer qu'il joue son rôle dans le processus.

**Point 3 : Présentation et examen du Rapport intérimaire 2017 du Président de la Commission**

21. Le rapport intérimaire présenté par le Président de la Commission, a donné une vue d'ensemble de la situation de mise en œuvre du programme de travail de la Commission et des autres Institutions de la Communauté (Parlement, Cour de Justice, Organisation Ouest-africaine de la Santé, GIABA et Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO) au titre des cinq (5) premiers mois de l'année 2017. Ce rapport évoque également l'environnement socio-économique mondial et régional en 2016 et les perspectives pour 2017.

En ce qui concerne l'environnement économique mondial, après un ralentissement de l'activité économique en 2016 comparativement à 2015 (3,2%), la croissance mondiale devrait être un peu plus vigoureuse en 2017, passant de 3,1% en 2016 à 3,5% en 2017.

22. L'Afrique subsaharienne enregistrerait une amélioration de sa croissance qui ressortirait à 2,6% en 2017 comparée à son niveau de 1,4% en 2016, sous l'impulsion d'une reprise progressive de l'activité économique dans les principales économies du continent que sont le Nigéria et l'Afrique du Sud.
23. L'analyse comparée des principales régions africaines montre que l'Afrique de l'Ouest a été la plus durement affectée par le ralentissement de l'activité globale du continent en 2016. En effet, le taux de croissance réel du PIB de la CEDEAO est ressorti à 0,2% en 2016 contre une progression de 3,3% en 2015 et 6,1% en 2014. Cet important ralentissement de l'activité de la région ouest africaine est principalement en rapport avec la forte baisse (-1,5%) du PIB réel du Nigéria, première économie de la région et premier producteur de pétrole de l'Afrique. Les efforts entrepris par le Gouvernement Fédéral du Nigeria commencent à donner des résultats positifs avec un taux de croissance attendu de son PIB, de 0,8% en 2017 et de 1,9% en 2018 selon les dernières projections du FMI, d'avril 2017. Pour 2017, le taux de croissance de la CEDEAO est attendu à 2,2%.
24. S'agissant de la mise en œuvre du programme de travail de la Communauté, les activités menées au cours de la période sous revue ont porté principalement sur les chantiers de l'intégration monétaire, de l'union douanière, de la promotion du secteur privé et de l'amélioration de l'environnement des affaires, du développement de l'agriculture et des infrastructures et enfin, de la promotion de la démocratie, le maintien de la paix et de la sécurité régionale.
25. Concernant l'union douanière, il ressort du rapport que deux pays (Cabo Verde et Sierra Leone) n'ont pas encore mis en vigueur le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO. Par ailleurs, les travaux de validation du Code communautaire des douanes de la CEDEAO se poursuivent. Pour la libre circulation des personnes et des marchandises, des progrès sont notés en ce qui concerne l'application du Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLE). Ainsi au premier trimestre 2017, la Commission a enregistré déjà 32 entreprises et 64 produits d'origine CEDEAO qui ont été notifiés aux Etats membres. En Janvier 2017, le Liberia a ratifié le protocole sur le SLE.
26. Dans le domaine de l'agriculture, les actions se sont poursuivies dans le cadre de l'appui à la Sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réserve régionale de sécurité alimentaire, au renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre de l'ECOWAP, au renforcement de l'initiative faim zéro de la CEDEAO et l'appui au plan régional de lutte et de contrôle des mouches de fruits ainsi que l'appui aux filets sociaux de sécurité. Concernant l'environnement, le rapport souligne entre autres, l'actualisation en cours du Plan d'action de la

politique environnementale de la CEDEAO et la formation avancée de trente-sept (37) juges et procureurs des Etats membres pour la lutte contre la criminalité sur les espèces de faune et de flore sauvages.

27. En ce qui concerne le développement des infrastructures, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du Programme régional de facilitation du transport routier et du transit de la CEDEAO, notamment la finition des travaux de construction et d'équipement des postes frontières juxtaposés de Noépé et de Seme/Krake, la poursuite de la mise en œuvre des projets de construction du Corridor Abidjan-Lagos et de celui Abidjan – Dakar. Elle a également mené d'autres activités entrant dans le domaine du transport aérien et de l'énergie.
28. Le rapport souligne la persistance des défis en matière de paix et sécurité dans la région, en particulier les défis liés au terrorisme, à l'extrémisme violent et la transhumance. Toutefois, il y a lieu de souligner les résultats encourageants obtenus par le Gouvernement du Nigeria dans la lutte contre la Secte Boko Haram au Nigeria de même que les efforts remarquables des autres Etats membres dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et les menaces liées à la transhumance. Par ailleurs, le rapport a noté que la Commission a poursuivi les actions en matière d'alerte précoce, de prévention de la circulation illicite des armes de petit calibre et des armes légères dans la région ainsi que dans le domaine de la bonne gouvernance politique particulièrement en Gambie et en Guinée Bissau.
29. Concernant les autres institutions de la CEDEAO, le rapport fait ressortir les activités réalisées par chacune d'elles au cours de la période sous revue et se rapportant à des actions en matière parlementaire, judiciaire, de santé, de financement de l'économie des Etats membres et de lutte contre le blanchiment de capitaux.
30. Le rapport a conclu en demandant aux Etats membres de poursuivre les actions de consolidation de la paix et de la bonne gouvernance ainsi que la lutte contre les mouvements terroristes. Il a également recommandé aux Etats membres la prise de mesures nécessaires en vue du respect des dispositions du Protocole sur le Prélèvement Communautaire, du Protocole sur la Libre Circulation des Personnes, des Biens et des Services, du Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO, du Tarif Extérieur Commun ainsi que la mise en œuvre de la Feuille de route de la monnaie unique qui demeure un élément important dans le programme d'intégration régionale.
31. Le Conseil a également écouté un point sur la situation financière de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC). Il résulte de l'intervention du Président de la Banque que la situation de la trésorerie de cette institution, bras financier de la Communauté, est préoccupante, notamment en raison de l'accumulation des arriérés de libération de son capital, qui s'élèvent, au 31 mai 2017, à la somme de 172 362 798 UC équivalant à 236 205 978 USD ou 141 653 849 844 FCFA.

32. Le Conseil des ministres a noté que cette situation qui est de la responsabilité des Etats membres, est de nature à compromettre la capacité de la Banque à accomplir sa mission de financement du développement au moyen de ressources appropriées et à assurer la continuité de son exploitation. En conséquence, le Conseil a lancé un appel pressant aux Etats membres concernés pour qu'ils apurent leurs arriérés de libération du capital de la BIDC dans les plus brefs délais.

33. Après délibération, le Conseil a félicité le Président de la Commission pour la qualité du rapport et adopté ledit rapport.

**Point 4 : Examen du mémorandum sur l'état d'avancement des tâches assignées aux Institutions de la Communauté par la Soixante-dix-septième Session ordinaire du Conseil des Ministres**

34. La Commission a présenté un rapport sur l'état de mise en œuvre des tâches assignées aux institutions de la CEDEAO par le Conseil, lors de sa 77<sup>ème</sup> session ordinaire réunion tenue à Abuja, en décembre 2016. Présentant ce document au nom de la Commission de la CEDEAO, le Vice-Président a fait ressortir les différentes mesures mises en œuvre, en application des décisions du Conseil. Il a ensuite informé le Conseil que certaines tâches assignées sont complètement exécutées alors que d'autres sont à divers niveaux d'exécution.

35. Le Conseil a pris note de l'état de mise en œuvre des tâches assignées tel que présenté.

**Point 5 : Présentation et examen du Rapport final 2016 du Contrôleur Financier**

36. Le Rapport final 2016 du Contrôleur Financier a été présenté au Conseil par le Contrôleur Financier par intérim. Il fait le point de la situation budgétaire et financière, ainsi que sur les effectifs des institutions de la Communauté pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Il ressort du rapport que la 75<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres a approuvé, au titre de l'exercice 2016, un budget équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 224,6 millions d'UC (315 millions de dollars), destiné à financer l'exécution des programmes et les coûts administratifs dans le cadre des efforts d'intégration de la Communauté. Le Prélèvement Communautaire demeure la principale source de financement, dans la mesure où les subventions et l'assistance des donateurs continuent de diminuer chaque année. En fin d'exercice, le total des recettes se chiffrait à 147,2 millions d'UC, soit un taux de mobilisation de 66%, tandis que les dépenses s'élevaient à 104,4 millions d'UC sur le montant total budgétisé, soit un taux d'exécution de 46%. 

37. Il a été rappelé que les effectifs de la Communauté sont passés de 1.097 en fin décembre 2015 à 1 131 en fin 2016. Ils se composent de 27 fonctionnaires statutaires, 52 directeurs, 472 autres fonctionnaires internationaux et 583 agents recrutés localement. Les femmes représentent 28,5% du personnel. La Communauté compte actuellement 5 institutions, 6 agences, 4 bureaux de liaison, 5 centres, 9 représentations spéciales/résidents et 4 Bureaux de zone.
38. Il a par ailleurs souligné que les opérations de passation de marchés dans certaines institutions et agences n'ont pas toujours été effectuées en conformité avec le Code des marchés. Le Bureau du Contrôleur Financier (BCF) a réitéré la nécessité de conduire un audit indépendant de toutes les activités de passation des marchés conduites au cours des trois dernières années, tel que le prévoit l'article 80 du Code des marchés. Les conclusions de l'audit pourront également guider les éventuelles réformes en matière de passation de marchés dans toutes les institutions et agences.
39. Le Contrôleur Financier a indiqué que, dans le souci de réduire les défauts de paiement du Prélèvement Communautaire par les Etats membres, il conviendrait d'encourager et d'intensifier les visites de haut niveau effectuées par le Management de la Commission dans les pays, ainsi que les contacts réguliers entre l'équipe technique de recouvrement du Prélèvement Communautaire et les agences compétentes des Etats membres, car ces visites permettent d'obtenir de bons résultats en termes de mobilisation de ressources.
40. Il a par ailleurs observé que les nominations de représentants du Président dans divers Etats membres et auprès d'autres organismes, continuent d'être effectuées sans tenir compte des procédures établies et des critères de sélection largement connus. Qui plus est, dans le cadre de ces nominations, il n'est indiqué aucune limitation de la durée du mandat. Une recommandation a été soumise au Conseil en vue de remédier à cette situation.
41. Sur la base de ce rapport et des observations pertinentes formulées par le BFC dans le cadre de l'exécution de son mandat et de ses fonctions de surveillance au cours de la période sous revue, les recommandations suivantes sont soumises au Conseil pour examen et à approbation :
- (i) Les violations volontaires des textes communautaires et le non-respect de la procédure régulière pourraient menacer l'objectif d'intégration de la CEDEAO. Par conséquent, de telles infractions doivent cesser immédiatement. Par ailleurs, des sanctions doivent être prises contre tous les cas d'infractions constatés.
  - (ii) La Commission est invitée à appliquer la résolution du Conseil en ce qui concerne la non-reconnaissance des trois (3) directions créées sans autorisation et de revenir immédiatement au statu quo ante. 

(iii) La nomination des représentants spéciaux/résidents se poursuit sans qu'une limite soit fixée aux mandats. Le Conseil est invité à fixer une limite au mandat de ce type de nomination.

42. A la suite de la présentation, les pays ont renouvelé leur engagement à honorer le paiement de leur Prélèvement Communautaire et d'apurer les arriérés. En l'absence du Contrôleur Financier titulaire suspendu, le Conseil a décidé de différer l'adoption du rapport.

**Point 6 : Présentation et examen du Rapport final de la 21<sup>ème</sup> réunion du Comité de l'Administration et des Finances**

43. Le rapport final de la 21<sup>ème</sup> réunion du Comité de l'Administration et des Finances a été présenté par son Président, M. Benedict Roberts, Chef du Bureau National de la CEDEAO pour le Liberia. Les principaux domaines couverts sont les suivants :

- a. Présentation et examen d'un mémorandum sur l'état de mise en œuvre des tâches assignées aux institutions communautaires ;
- b. Présentation de la situation financière de la Communauté ;
- c. Présentation et examen d'un Mémorandum sur l'organisation d'une session pré-budgétaire du Comité de l'Administration et des Finances ;
- d. Présentation et examen de l'Organigramme provisoire proposé ;
- e. Présentation et examen d'un Mémorandum sur le rétablissement de l'indemnité de responsabilité du personnel contractuel comptable des institutions communautaires ;
- f. Présentation et examen d'un Mémorandum relatif à la nouvelle politique en matière de délivrance du Laissez-Passer de la CEDEAO ;
- g. Présentation et examen d'un Mémorandum sur la révision du Règlement relatif au Prix d'excellence de la CEDEAO ;
- h. Présentation et examen d'un Mémorandum sur les Procédures opérationnelles standard relatives à l'indemnisation du personnel en mission de maintien de la paix, en cas de décès et d'invalidité ;
- i. Présentation et examen d'un Mémorandum sur un règlement du Conseil relatif à l'établissement d'un calendrier de procédures pour l'adoption du budget et du programme de travail de la Communauté par le Conseil, le Parlement de la CEDEAO et le Comité de l'Administration et des Finances ;
- j. Présentation du Rapport final 2016 du Contrôleur financier ;
- k. Divers

44. Après délibération, le Conseil a adopté le rapport ainsi que les recommandations formulées.

**Point 7 : Présentation de la Situation financière de la Communauté**

  
12

45. La Commission a fait le point sur les recettes et dépenses, ainsi que l'exécution du budget 2016. Dans la présentation qu'il a faite au nom de la Commission, le Commissaire de l'Administration Générale et des Conférences et chargé des Finances par intérim a noté que le Prélèvement Communautaire demeure la principale source de revenu de la CEDEAO, représentant plus de 90% du total des ressources.
46. Il a également souligné que ces dernières années, le niveau des recettes avait considérablement baissé en raison des retards de paiement ou du non-paiement du Prélèvement Communautaire, ainsi que de la non-application du Protocole y relatif. Il a indiqué qu'un déficit d'environ 37,9% avait été enregistré par rapport aux prévisions, au cours des trois dernières années. Le montant total des prélèvements reçus à ce titre jusqu'en 2016 s'élève à 139,3 millions UC.
47. Par ailleurs, le Commissaire a souligné que la mise en œuvre des programmes de la Communauté en 2016 a gravement pâti de la baisse des recettes liée au Prélèvement Communautaire et du non-paiement des arriérés par les Etats membres. Cette situation a été aggravée par l'insuffisance des flux de financement en provenance des partenaires et de la communauté des donateurs. Il a indiqué que la Commission avait toutefois mis en œuvre diverses mesures destinées à maîtriser les coûts et rationaliser les dépenses, en vue d'assurer la mise en œuvre des activités et des programmes essentiels liés à l'intégration régionale, au développement, à la paix et à la sécurité, compte tenu de la diminution des ressources.
48. Pour conclure, le Commissaire a exhorté les Etats membres à veiller à l'application du Protocole relatif au Prélèvement Communautaire, notamment en ce qui concerne ses dispositions relatives à l'assiette fiscale, aux recouvrements, au dépôt et au reversement du produit du prélèvement. Il a également invité les pays qui ont des arriérés de paiement à faire le nécessaire afin de permettre à la Communauté de disposer des ressources destinées à la mise en œuvre des projets et des activités prioritaires ayant fait l'objet d'approbation par les instances de décision.
49. Le Conseil a félicité la Commission pour cette présentation détaillée, et en particulier pour les mesures mises en œuvre afin de réduire les coûts et d'établir des priorités dans les dépenses.
50. Le Conseil a pris note de la présentation et a fait les recommandations suivantes :
- a. Tous les Etats devront faire les efforts pour le reversement du prélèvement Communautaire ; 

- b. la Commission devra prendre toutes les mesures nécessaires pour allouer au moins 60% du budget dans les Projets/Programmes de développement dans les Etats membres.

**Point 8 : Présentation et examen du Mémoire sur la mise en application du Règlement portant adoption du Code d'éthique et de déontologie de la CEDEAO**

51. Le Président de la Commission a présenté un mémorandum sollicitant l'approbation du Règlement d'exécution portant adoption du code d'éthique et de déontologie de la CEDEAO. Il a rappelé que, dès sa prise de fonction, il s'est rendu compte du peu d'intégrité et de transparence dans les processus de passation de marché, la gestion des ressources financières de la Communauté, le contrôle financier, etc.
52. Face à cette situation, le Président a indiqué avoir mis en place un comité chargé de rédiger le projet de code d'éthique qu'il a partagé avec l'ensemble des institutions, agences et centres de la Communauté pour observation. Il a ajouté que dans le cadre de ce processus participatif, un certain nombre d'observations ont permis d'améliorer le contenu dudit code qu'il a signé le 17 mai 2017 via un Règlement d'exécution.
53. Après avoir rappelé les objectifs et le contenu de ce code d'éthique et de déontologie, le Président de la Commission a sollicité l'approbation dudit code par le Conseil des Ministres.
54. Le Conseil, après avoir félicité le Président de la Commission pour cette démarche, a approuvé ledit Règlement d'exécution et lui a demandé de veiller à sa mise en application effective.

**Point 9 : Présentation et examen du Mémoire sur la restructuration du système de la Carte brune CEDEAO**

55. Le mémorandum présenté par la Commission a rappelé que le Conseil, lors de sa soixante-dix-septième session ordinaire tenue les 15 et 16 décembre 2016 à Abuja, a reporté à une date ultérieure l'adoption du rapport de la réunion des Ministres de la Sécurité des Etats membres tenue le 2 décembre 2016 à Lomé sur la Carte brune CEDEAO. En outre, il a instruit la Commission d'organiser une réunion au cours du premier trimestre 2017, en vue de permettre aux Etats membres d'échanger les expériences avec le Togo sur la délivrance systématique de la Carte brune pour l'assurance responsabilité civile automobile.
56. Conformément à ces directives, la Commission de la CEDEAO a organisé du 2 au 4 mars 2017 au Togo, une mission conduite par le Commissaire chargé de la libre circulation, à l'effet d'engager des discussions avec les responsables

togolais du secteur des assurances en vue de l'amélioration du document. Des représentants des Conseils chargés des assurances du Togo, du Ghana et de la Côte d'Ivoire ont également pris part à la mission. La Carte brune CEDEAO proposée a fait l'objet d'un examen minutieux, en s'inspirant de l'expérience togolaise. A la fin de leur réunion, les experts ont estimé que le document soumis au Conseil en décembre 2016 était en fait conforme au système de la carte brune du Togo.

57. En conséquence, la Commission de la CEDEAO recommande au Conseil l'adoption d'une approche progressive pour la systématisation de la carte brune CEDEAO, avec les options suivantes :

- a) La carte brune CEDEAO peut être délivrée sur demande aux automobilistes et véhicules déjà en circulation ;
- b) S'agissant des véhicules nouvellement immatriculés, la carte brune CEDEAO sera exigée pour toute couverture d'assurance de responsabilité civile automobile.

58. Après délibération, le Conseil a adopté le Mémoire.

**Point 10 : Présentation et examen du rapport du comité ministériel ad 'hoc sur la réforme institutionnelle**

59. Le Comité ministériel ad 'hoc sur la réforme institutionnelle s'est réuni les 29 et 30 Mai 2017 à Monrovia sous la Présidence de S.E. Mme Marjon Kamara Ministre des Affaires Etrangères du Libéria et Présidente du Conseil des Ministres de la CEDEAO. Les Etats membres suivants, membres, du Comité, étaient représentés à cette réunion. Il s'agit de la République du Ghana, la République de Guinée, la République du Niger, la République Fédérale du Nigeria et de la République du Sénégal. La République du Cabo Verde, membre du Comité n'a pas pu prendre part aux travaux.

60. A la suite de la présentation faite par la Commission et les clarifications données par le consultant Maxwell Stamp, le Conseil a examiné un certain nombre de questions pertinentes qui, selon lui, sont propres à permettre de tirer un grand bénéfice du processus de réforme institutionnelle en cours, en termes d'efficacité des coûts et d'amélioration de la performance.

61. Le Conseil des Ministres a félicité la Commission et le consultant Maxwell Stamp pour la qualité du rapport ainsi que le Comité ad hoc pour la pertinence des propositions. Il a retenu les propositions ci-après à soumettre à la haute attention de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement :

- a. Le choix de la structure à neuf membres (Modèle D) pour représenter la nouvelle structure de la Commission et la création d'un poste de Secrétaire général relevant du Président de la Commission.
- b. La création du Bureau de l'Auditeur Général avec une définition claire du rôle et des responsabilités de l'Auditeur Général ;
- c. La réduction du nombre des fonctionnaires statutaires de 27 à 18 dans l'ensemble des institutions de la CEDEAO ;
- d. Le retrait du poste de Président du Parlement de la CEDEAO de la liste des postes à attribuer, parce que le Parlement dispose déjà d'un système de rotation pour la désignation de son Président basé sur l'ordre alphabétique ;
- e. La répartition des dix-sept (17) postes statutaires entre les institutions, de la manière suivante : neuf (9) à la Commission, cinq (5) à la Cour de Justice, un (1) à l'OOAS, un (1) au GIABA, un (1) poste d'Auditeur général ;
- f. L'inclusion de toutes les institutions de la CEDEAO dans le processus de réforme et l'affectation de ressources adéquates au processus ;
- g. La mise en œuvre de mesures de réduction des coûts, qui peuvent inclure une rationalisation des postes et partant, une évaluation des emplois et l'organisation d'un audit des compétences du personnel;
- h. La mise en œuvre de mesures permettant d'éviter les gaspillages dans le système ;
- i. La suspension de la nomination des Représentants Résidents actuellement en cours dans les Etats membres, sauf dans les Etats en situation de crise (Représentants Spéciaux) et procéder à l'évaluation périodique des couts et la performance des bureaux existants ;
- j. L'amélioration de la gestion financière des ressources de la Communauté et l'organisation périodique et en temps opportun d'un audit des dépenses ;
- k. La mise en place au sein de la Commission d'une solide structure de suivi-évaluation ;
- l. Le respect des règles communautaires concernant l'attribution de postes statutaires aux Etats membres, notamment la règle relative à l'application du Prélèvement Communautaire, et la prise en compte du niveau de contribution comme facteur déterminant pour l'attribution des postes;

- m. Après l'adoption de la structure de la Commission par la Conférence, finaliser l'organigramme de la Commission jusqu'aux niveaux des directions, des divisions et services, en collaboration avec le Consultant, puis présenter l'organigramme à une réunion extraordinaire du CAF ;
- n. La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Actions de la réforme institutionnelle tel que proposé par la Commission ;
- o. Le respect strict par les Etats membres des dispositions du Protocole sur le prélèvement communautaire, compte tenu du fait que les ressources de la Communauté proviennent essentiellement du produit du prélèvement ;
- p. La nécessité pour la Commission de corriger le déséquilibre entre les coûts administratifs et les dépenses de programme, en vue de tirer un bénéfice.
62. La délégation du Cabo Verde a émis une réserve sur la structure à neuf (9) membres de la Commission ainsi que sur la répartition proposée des postes statutaires.
63. Le Conseil a jugé qu'il serait utile qu'un Chef d'Etat soit désigné pour le suivi du processus de la réforme institutionnelle.

**Point 11 : Présentation et examen du Mémoire sur la fin des mandats des fonctionnaires statutaires**

64. La Commission a présenté un mémorandum sur la fin des mandats des fonctionnaires statutaires et sur la mise en place d'un comité ministériel ad hoc chargé de proposer au Conseil des Ministres l'attribution des postes statutaires. Après avoir rappelé que lors de sa 48<sup>ème</sup> session ordinaire qui s'était tenue les 15 et 16 décembre 2015 à Abuja, la Conférence avait décidé de maintenir la structure de la Commission à 15 et de procéder à la rotation générale en février 2018, la Commission a attiré l'attention du Conseil sur l'arrivée imminente à terme des mandats de l'ensemble des fonctionnaires statutaires de la Communauté en février et juin 2018.
65. La Commission a ainsi demandé au Conseil de se saisir de la question, en lien avec la réforme institutionnelle, et d'enclencher le processus de rotation pour permettre de faire des recommandations à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour sa haute approbation. Par la même occasion, elle a soumis un chronogramme indicatif du processus d'attribution des postes aux Etats membres et de recrutement des fonctionnaires statutaires et invité le Conseil à mettre en place un Comité ministériel ad hoc chargé d'examiner la question.

66. Le Conseil a félicité la Commission pour cette initiative, a pris acte de la fin imminente des mandats des fonctionnaires statutaires de la Communauté et approuvé le chronogramme indicatif soumis par la Commission. Le Conseil a par ailleurs mis en place un Comité Ministériel ad hoc composé du Sept (7) Etats membres : « Burkina Faso, Côte d'Ivoire, La Gambie, Guinée Bissau, Liberia, Mali, et Sierra Leone » et qui est chargé de faire des propositions d'attribution des postes. Le Comité ministériel devra soumettre ses recommandations au plus tard en fin Juin 2017.

**Point 12 : Présentation et examen du mémorandum sur la formulation du Programme de développement du Corridor Dakar-Abidjan**

67. Dans le mémorandum présenté par la Commission, il est rappelé que l'article 32 du Traité de la CEDEAO et la Vision 2020 de la CEDEAO mettent l'accent sur le développement d'infrastructures communes pour accélérer l'intégration régionale et renforcer le commerce et la libre circulation dans la région CEDEAO. Il y est également rappelé que ce mandat a été réaffirmé par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement dans le cadre de plusieurs protocoles de la Communauté.

68. Le mémorandum souligne de ce fait l'importance du corridor Dakar-Abidjan (CDA) qui a le potentiel d'améliorer la viabilité économique de l'ensemble du Corridor de Dakar à Lagos. Outre les très importantes capitales économiques et politiques que traverse ce corridor, la zone d'influence du corridor Dakar-Abidjan couvre les principaux centres de production, les enclaves de ressources naturelles, les voies côtières dynamiques et les importantes régions agricoles de l'espace CEDEAO. Les objectifs du programme de développement ont été énumérés comme suit :

- Construire et gérer une autoroute multinationale à double voie et comptant 6 lignes, avec une extension ferroviaire ainsi que des mesures complémentaires de facilitation du commerce et des transports reliant Dakar (Sénégal) à Abidjan (Côte d'Ivoire) en passant par les territoires de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Sierra Leone et du Libéria. Il s'agirait de la suite du développement en cours du corridor Abidjan-Lagos dans le cadre du réseau élargi d'autoroutes transafricaines N° 7 de l'Union Africaine (ATA) ;
- Mettre en place une Autorité supranationale de gestion de l'autoroute gérée par les 7 pays du corridor et chargée du développement et de la gestion du Corridor.

69. Les recommandations suivantes sont soumises aux Chefs d'Etat des sept (7) Etats membres du Corridor :

- (i) La mise en place d'un Comité ministériel de pilotage et la désignation d'un Président 

- (ii) La désignation d'un président qui sera chargé de conduire les activités de plaidoyer et de promotion du projet ;
- (iii) la mise en place d'un fonds de démarrage pour démontrer l'engagement des Etats membres ;
- (iv) L'approbation et la signature de l'Acte additionnel et le traité relatif au projet, pour la mise en place du cadre juridique et institutionnel requis pour le projet de développement de l'autoroute du Corridor Dakar-Abidjan.

70. La Commission a terminé son mémorandum en présentant au Conseil les requêtes suivantes :

- soutenir les activités de plaidoyer engagées par les acteurs du secteur dans les pays respectifs et solliciter leur appui pour les étapes suivantes du projet d'autoroute du corridor Dakar-Abidjan ;
- inviter la Commission de la CEDEAO, à travers son Président, à présenter les principales conclusions et recommandations issues des réunions ministérielles à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, et
- à présenter l'Acte additionnel relatif au réseau routier du Corridor Dakar-Abidjan pour approbation et signature par les Chefs d'Etat des sept (7) pays concernés.

71. Après délibération le Conseil a adopté le Mémorandum.

**Point 13 : Examen et adoption du projet d'Ordre du jour de la 51<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement**

72. La Commission a présenté le projet d'ordre du jour de la cinquante-et-unième Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, qui a été adopté après amendements avec la réserve du Niger et Nigeria sur le projet de déclaration conjointe entre la CEDEAO et Israël.

**POINTS POUR APPROBATION**

**Point 14 : Rapport des Ministres de l'Industrie en charge de la qualité, sur la mise en place de l'infrastructure régionale de la qualité et de l'Association régionale de la qualité**

73. Le mémorandum présenté par la Commission demande au Conseil des Ministres d'approuver le rapport de la réunion des Ministres sectoriels tenue le 21 avril 2017 à Abidjan, en Côte d'Ivoire et portant sur la mise en place de l'infrastructure régionale de la qualité et de l'Association régionale de la qualité. 

74. La mise en place de l'infrastructure qualité régionale découle de la Politique Qualité de la CEDEAO adoptée par les Chefs d'Etat en 2013 et du Règlement C/REG./12/13 portant adoption du Schéma de l'Infrastructure régionale de la Qualité de la CEDEAO.
75. Elle vise à renforcer la coopération entre les Etats et à améliorer la fourniture de services accessibles en matière de qualité, à travers les organes régionaux suivants créés par le Règlement ci-dessus cité :
- a. Le Conseil communautaire de la Qualité
  - b. Le Comité Communautaire de Règlement technique
  - c. Le Système régional d'Accréditation
  - d. Le Comité communautaire d'Evaluation de la Conformité ;
  - e. Le Comité communautaire de Métrologie
  - f. Le Comité communautaire d'Harmonisation des Normes
  - g. L'Association Régionale de la qualité
76. Le mémorandum exhorte le Conseil à approuver le rapport des ministres sectoriels et d'adopter les règlements portant organisation et fonctionnement des structures précitées ainsi que le projet de mise en place de l'Association régionale de la qualité faisant office d'agence CEDEAO de la Qualité et servant de secrétariat exécutif permanent de ces dernières.
77. A l'issue de la présentation et des échanges qui ont suivi, le Conseil a adopté le mémorandum.

**Point 15 : Rapport des Ministres de l'Industrie et de l'Agriculture sur le développement industriel du cacao et de l'anacarde en Afrique de l'Ouest**

78. Dans le mémorandum présenté par la Commission, le Conseil des Ministres est invité à approuver le rapport de la réunion des Ministres sectoriels tenue le 20 avril 2017 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, et portant sur la coopération régionale pour le développement industriel du cacao et de l'anacarde.
79. La coopération industrielle régionale découle de la Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICAQ) adoptée en 2010 par les Chefs d'Etat et de sa stratégie révisée de mise en œuvre, adoptée par les Ministres sectoriels et approuvée par le Conseil des Ministres en 2015.
80. Les deux résolutions sur l'anacarde et le cacao visent à promouvoir et mettre en œuvre des politiques et des actions communes en vue de renforcer la valeur ajoutée de la région qui fournit respectivement, environ 45% et 70%, de l'offre mondiale.
81. Le mémorandum exhorte le Conseil à approuver le rapport des Ministres sectoriels et leurs résolutions.

82. A l'issue de la présentation et des échanges, le Conseil a adopté le mémorandum

**Point 16 : Rapport de la réunion périodique des Ministres de la CEDEAO en charge du Genre et de la Femme**

83. La réunion périodique des Ministres des États membres de la CEDEAO en charge du Genre et de la Femme s'est tenue le 10 février 2017 à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, sur le thème "Priorités des États membres de la CEDEAO dans la mise en œuvre de l'Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour un développement durable dans l'espace CEDEAO, au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine".

84. Elle avait pour objectif principal de mettre en lumière les actions prioritaires à prendre en compte dans la mise en œuvre de l'Acte additionnel sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, pour le développement durable de la région de la CEDEAO, en relation avec les Objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, ainsi que d'adopter les documents de politique du genre de la CEDEAO.

85. La réunion, dont l'ouverture officielle a été présidée par Son Excellence Daniel Kablan Duncan, Vice-président de la République de Côte d'Ivoire, a réuni les Ministres du Genre et de la Femme ou leurs représentants venus des 15 États membres de la CEDEAO, la Commission de la CEDEAO, les institutions spécialisées de la CEDEAO, les partenaires au développement, les organisations de la société civile et les organisations internationales.

86. À l'issue de la réunion, les Ministres du Genre et de la Femme ont adopté à l'unanimité une déclaration en l'honneur de Son Excellence Mme Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente de la République du Libéria et Présidente de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO en reconnaissance de sa précieuse contribution à la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans la région de la CEDEAO et dans d'autres régions du monde. Les Ministres ont également adopté les documents de politique suivants :

- (i) La Feuille de route pour la mise en œuvre de l'Acte additionnel sur l'égalité des droits entre hommes et femmes pour un développement durable dans l'espace CEDEAO ;
- (ii) Le Plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre la fistule obstétricale en Afrique de l'Ouest ;
- (iii) Le Cadre stratégique et le Plan d'action de la CEDEAO concernant le Genre et les Elections ; et

- (iv) Le Plan d'action 2017-2020 pour la Composante Femme, Paix et Sécurité du Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO.

87. A l'issue de la présentation et des échanges, le Conseil a adopté le mémorandum.

**Point 17 : Rapport sur l'adoption du Plan d'action 2016-2024 de la CEDEAO sur l'éradication des cas d'apatridie dans l'espace CEDEAO**

88. La Commission a soumis au Conseil pour adoption, le rapport du Comité technique ministériel spécialisé, responsable des questions de nationalité et de citoyenneté, validé lors de leur réunion du 7 au 9 mai 2017 à Banjul (Gambie). Conformément à la Déclaration d'Abidjan adoptée par le 47<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat en mai 2015 à Accra (Ghana), les Ministres de la CEDEAO en charge des questions de nationalité et de citoyenneté ont validé le « Plan d'action de Banjul sur l'éradication des cas d'apatridie ».

89. A l'issue de la présentation et des échanges, le Conseil a adopté le mémorandum.

**Point 18 : Rapport de la réunion des Ministres en charge de l'Energie de la CEDEAO**

90. Le Ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique de la République de Guinée a présenté les résultats de la 11<sup>ème</sup> réunion des Ministres en charge de l'Energie de la CEDEAO, tenue à Conakry, le 7 décembre 2016. Les Ministres de l'Énergie ont pris note des actions en cours au niveau de la CEDEAO pour fournir une réponse durable à la crise énergétique persistante dans la région et ont salué les efforts engagés par la CEDEAO pour renforcer la coopération énergétique entre les États membres.

91. Conscients de l'impact de la crise énergétique que connaît la région sur le développement socioéconomique des États membres, les Ministres en charge de l'énergie ont réaffirmé leur engagement à améliorer la sécurité énergétique, l'accès à l'énergie et à soutenir les efforts en cours pour renforcer le développement d'un marché énergétique intégré, fiable et robuste dans la région CEDEAO.

92. Dans ce contexte, la réunion des Ministres s'est félicitée de la qualité des documents de politiques et de stratégies élaborées par la CEDEAO et a recommandé leur adoption. Il s'agit de la Politique de la bioénergie de la CEDEAO, la Politique de la CEDEAO sur l'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie, le Cadre de suivi et de communication sur la mise en œuvre des plans d'actions nationaux sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les objectifs de l'Energie durable pour tous (SE4ALL), la stratégie régionale d'éclairage efficace de la CEDEAO, la directive de la CEDEAO sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments, l'Initiative du Corridor de l'énergie propre de

l'Afrique de l'Ouest, la résolution des problèmes qui affectent le gazoduc ouest-africain, et l'amélioration des spécifications des combustibles utilisés dans la région de la CEDEAO.

93. Après délibérations le Conseil a adopté le Mémorandum.

**Point 19 : Rapports des réunions des Ministres de la CEDEAO en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau**

94. La Commission a présenté pour examen et adoption, trois rapports du Comité technique ministériel spécialisé de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau :

A. Le Comité technique ministériel spécialisé de l'Agriculture a validé trois documents clés le 12 décembre 2016 à Abuja, Nigeria : (i) le cadre d'orientation stratégique 2025 d'ECOWAP ; (ii) le Programme régional d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle 2016-2020 (RAIP-FNS) et (iii) le Cadre de Suivi & Evaluation d'ECOWAP/PDDAA. En novembre 2015, les Ministres ont évalué la mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) dix (10) ans après son adoption par les Chefs d'État et de Gouvernement en 2005 en utilisant de nouvelles lignes directrices, au regard des Objectifs de Développement Durable, de la "Déclaration de Malabo 2014" et dans le contexte des problèmes liés au changement climatique. Les Ministres ont demandé instamment à la Commission de la CEDEAO de commencer avec diligence l'allocation des ressources au Fonds de la CEDEAO pour le développement de l'agriculture (ECOWADF) et de continuer à renforcer l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA), responsable de la mise en œuvre des projets de l'ECOWAP.

B. Le Comité technique ministériel spécialisé de l'Environnement et de la Météorologie a validé le programme météorologique de la CEDEAO et sa stratégie de mise en œuvre lors de sa session tenue le 5 août 2016 à Abuja, Nigeria. Le programme a pour objectif général d'offrir un cadre d'intégration et de coordination des services météorologiques et hydrologiques nationaux des Etats membres. Ceci permettra d'assurer des services efficaces en faveur des activités visant à réduire les risques et catastrophes socioéconomiques dans la région.

C. Le Comité technique ministériel spécialisé des Ressources en Eau a validé un projet de directive sur le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest, lors de la 4ème Session ordinaire du Comité ministériel de pilotage de l'IWRM en Afrique de l'Ouest, tenue à Dakar le 27 novembre 2015. Le projet de directive vise à veiller à ce que

les facteurs environnementaux, économiques et sociaux soient mieux pris en compte dans le développement des projets d'infrastructure d'eau, afin d'assurer leur viabilité.

95. Après délibération, le Conseil a adopté les trois Mémoires.

## **POINTS POUR INFORMATION**

### **Point 20 : Point sur le processus de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest (APE UE-AO)**

96. La Commission a rendu compte au Conseil des Ministres de la CEDEAO, de l'état d'avancement du processus de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union européenne.

97. Le Conseil a ainsi été informé que, depuis la décision prise, lors du Sommet de la CEDEAO du 16 décembre 2014, de procéder à la signature de l'APE, treize (13) des seize (16) pays ouest-africains ont signé l'accord. Des préoccupations ont été exprimées par des Etats membres concernant l'impact attendu de l'APE sur leurs recettes, l'effet de la concurrence sur certaines activités, le montant des ressources allouées par l'UE, ainsi que la nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation basé sur des critères objectifs et vérifiables.

98. Le Conseil a également été informé que les préoccupations soulevées ont été pour l'essentiel prises en charge dans le texte de l'accord et les instruments prévus pour sa mise en œuvre, et a noté qu'il existe de bonnes perspectives pour que l'APE soit ratifié par l'ensemble des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

99. Le Conseil a, par ailleurs, été informé que, pour continuer à préserver leur accès préférentiel au marché européen au-delà du 1er octobre 2016, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont ratifié leurs APE intérimaires qui, une fois mis en œuvre, pourraient mettre à mal le TEC CEDEAO et la consolidation du marché commun, la mise en place de la politique commerciale commune et la libre circulation. Pour rendre caducs ces APE intérimaires, il a été recommandé au Conseil d'exhorter les Etats membres n'ayant pas encore signé l'APE, à le faire sans délai.

100. Le Conseil a pris acte du mémorandum.

### **Point 21 : Point d'information de la Task Force sur le Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE)**

101. Le Président de la Task Force sur le schéma de libéralisation des échanges a informé le Conseil sur le rapport d'activité de ladite Task force. Il a rappelé que cette Task Force a été créée sur instruction des Chefs d'Etat et de

Gouvernement de la CEDEAO, par le Règlement d'Exécution PC/REG 01/11/15 du 25 novembre 2015. Il a relevé que la Task Force a été officiellement installée le 20 mai 2016 par le Président du Burkina Faso, S.E. Roch Marc Christian Kabore.

102. Il a informé le Conseil que la Task Force a tenu sa 1<sup>ère</sup> réunion les 11 et 12 août 2016 à Accra au Ghana où elle a adopté sa Feuille de Route et son Plan d'Action pour la période de Septembre 2016 à Décembre 2017. La réunion a également adopté le rapport d'étape sur la libre circulation des personnes et des biens dans les Etats membres de la CEDEAO.

103. Le Conseil a été informé que la Task Force a jusqu'à présent organisé des missions de plaidoyer et d'observation au Burkina Faso et au Liberia du 28 novembre au 3 décembre 2016 et du 4 au 8 décembre 2016 respectivement. Par ailleurs elle s'est rendu, conformément à la Feuille de route et au Plan d'action 2016-2017, dans les pays suivants : Togo, Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria, au cours du premier semestre 2017

104. La Task force a fait le constat des obstacles à la libre circulation des biens et des personnes, au droit d'établissement et de résidence. Tous les Etats membres visités connaissent la persistance des perceptions illicites, des pratiques de corruption et des tracasseries de toutes sortes au niveau des frontières et des corridors. Le Conseil a été informé des quelques spécificités à chaque pays pour lesquelles la Task Force a formulé des recommandations pour leur règlement.

105. Le Conseil a pris note de ces informations.

**Point 22 : Point sur l'état de mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO (TEC CEDEAO)**

106. La Commission a présenté un mémorandum sur l'état de mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO (TEC CEDEAO). Il conviendrait de rappeler que lors de l'approbation du TEC CEDEAO et des règlements qui le régissent, le Conseil des Ministres a demandé à la Commission de soumettre des rapports périodiques sur sa mise en œuvre.

107. Il a été porté à la connaissance du Conseil qu'à la date du 31 mars 2017, treize (13) Etats membres appliquaient le TEC. Le Cap Vert et la Sierra Leone sont en train de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du TEC. En Mars 2017, la Sierra Leone a formellement notifié à la Commission de la CEDEAO, son intention de modifier les taux de certains produits dans le Tarif Extérieur Commun (TEC) conformément au Règlement C.REG.1/09/13 relatif aux mesures de protection additionnelles, par l'application de la Taxe d'Ajustement à l'Importation (TAI). Cette étape constitue la dernière phase et la Sierra Leone devrait en principe procéder à la mise en application du TEC dans les meilleurs délais. Quant au Cap Vert, une mission politique et technique doit

se rendre au mois de juin 2017 à Praia pour échanger avec les autorités sur un calendrier de mise en œuvre du TEC et aussi sur le type d'appui technique à apporter à cet Etat.

108. La Commission de la CEDEAO a interpellé le Conseil des Ministres sur le cas des Etats membres qui n'ont pas encore commencé l'application du TEC, à les inviter à prendre les mesures appropriées pour le faire dans les meilleurs délais.

109. Le Conseil a pris note des informations fournies et a exhorté la Commission à appuyer les Etats Membres en vue de régler les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du TEC.

**Point 23 : Point d'information sur la Carte d'identité biométrique de la CEDEAO**

110. Le Conseil a écouté un point d'information sur l'état de mise en œuvre de la Carte d'identité biométrique de la CEDEAO. La Commission a rappelé que conformément aux directives données en novembre 2015 par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à ses membres, concernant le remplacement des documents dactylographiés par des documents lisibles électroniquement pour les voyages internationaux, la carte d'identité biométrique de la CEDEAO (CNBIC) a été conçue et subséquentement adoptée à Abuja par la 46<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté le 14 décembre 2014.

111. Le Conseil a été informé que la CNBIC a été présentée et acceptée par l'OACI en tant que document de voyage international valide et que les Etats membres sont actuellement à différents stades de mise en œuvre, et ont initié des consultations et des négociations avec des fournisseurs en vue de la production des cartes d'identité à leurs citoyens respectifs. La Commission a souligné que le Sénégal a commencé la mise en circulation des cartes d'identité en octobre 2016.

112. La Commission a également informé le Conseil qu'elle pourra, à la demande des Etats membres, aider à recommander des organisations compétentes et expérimentées en production de documents de voyage, afin d'aider à garantir le respect des spécifications techniques.

113. Enfin, la Commission a rappelé que la carte d'identité nationale biométrique de la CEDEAO est un document souverain et le choix du fournisseur est de la prérogative et à la discrétion des Etats-membres.

114. Le Conseil a pris note des informations portées à sa connaissance 

**Point 24 : Mémoire sur l'appui de l'Etat à la production locale de produits pharmaceutiques dans l'espace CEDEAO**

115. Le Directeur Général de l'OOAS a soumis pour approbation et adoption au Conseil, un mémoire portant sur une requête relative à l'«Appui des Etats à la production locale des produits pharmaceutiques dans l'espace CEDEAO ». Il a sollicité sa soumission à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, et requis leur engagement à la mise en œuvre du Plan pharmaceutique régional de la CEDEAO (PPRC) 2014 - 2020. (WAHO/XVI.AHM/2015/Res-04/d).
116. Le mémoire a rappelé les décisions de la Conférence des Ministres africains de la Santé qui s'est tenue à Johannesburg en avril 2007; le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenu à Accra en juillet 2007 et à Addis-Abeba en juillet 2012 et qui a mis l'accent sur la nécessité d'avoir accès aux médicaments, notamment grâce à la production locale et à l'harmonisation des réglementations.
117. Par ailleurs, le mémoire a rappelé les décisions de la 14ème réunion ordinaire des Ministres de la santé de la CEDEAO tenue en avril 2013 au Cap-Vert et la 43ème Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenue à Abuja en juillet 2013 et qui a adopté la Charte de la CEDEAO sur le Partenariat public-privé en matière de production pharmaceutique au plan local de médicaments essentiels. Le mémoire a également rappelé le Plan pharmaceutique régional de la CEDEAO (PPRC), adopté en mars 2015 à Niamey par les Ministres de la Santé de la CEDEAO, et à Accra en avril 2015 par les Ministres de l'Industrie, respectivement, et soulignant tous deux la nécessité de développer les capacités nationales et régionales en matière de production pharmaceutique au plan local de médicaments essentiels dans l'espace CEDEAO.
118. Le Conseil a encouragé la poursuite de ce programme et recommandé aux Etats membres de soutenir les actions en cours.

**Point 25 : Déclaration de Monrovia sur la période post-EBOLA**

119. Le Directeur Général de l'OOAS a soumis un projet de Déclaration sur la période post-Ebola à l'attention et à l'examen du Conseil qui devra le recommander aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, pour adoption et ratification.
120. Le Conseil a félicité le Directeur pour la qualité du projet de déclaration et l'a recommandé à la signature des Chefs d'Etat et de Gouvernement. 

**Point 26 : Mémorandum sur l'état de mise en œuvre du Projet SeaLink**

121. La Commission a présenté le Mémorandum sur l'état de mise en œuvre du projet Sealink. Le Conseil a été informé que ce projet vise à faciliter l'intégration maritime à travers la promotion des échanges commerciaux à l'intérieur de la Communauté et entre les deux régions de l'Afrique Centrale et de l'Ouest. Il permettra de compléter les services offerts par les entreprises de transport routier, les opérateurs de transport aérien et d'autres compagnies maritimes qui ne peuvent, à l'heure actuelle, satisfaire la demande au niveau des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.
122. La Commission a informé le Conseil que les Ministres en charge des Transports ont donné à Sealink le Statut d'entreprise communautaire au regard de son importance dans la mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation des biens, des personnes et de droit d'établissement.
123. Il a été relevé que les promoteurs du projet, la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Afrique de l'Ouest (FEWACCI), la NEXIM Bank Nigeria et la Transimex Cameroun ont joué leur rôle en mettant en œuvre les recommandations des Ministres. Cependant, certaines actions doivent être exécutées avant le démarrage effectif du projet en janvier 2018. Il s'agit notamment de :
- a. La diffusion au sein des membres et des investisseurs potentiels, des rapports actualisés de l'étude de faisabilité, du projet pilote et du Business plan du projet ;
  - b. La répartition des actions selon la clé de répartition retenue d'un commun accord avec la BIDC ;
  - c. L'identification du Pays qui va abriter le siège social de la Société,
  - d. La création de la société ;
  - e. L'organisation d'une Assemblée Générale Constitutive.
124. Le Conseil des Ministres est invité à tenir compte de l'importance de ce projet pour le renforcement du Protocole sur la libre circulation des biens et le droit d'établissement.
125. Le Conseil a pris note de cette information et formulé les recommandations ci-après :
- a. Inclure dans le projet Sealink, l'initiative en cours entre le Sénégal et le Cabo Verde en matière de transport maritime ;
  - b. Prendre en compte les possibilités de valoriser la navigation fluviale notamment sur le fleuve Niger et le fleuve Sénégal.

**Point 27 : Reconstitution du Comité d'audit ministériel de la CEDEAO**

126. Le Président de la Commission a rappelé la nécessité de la mise en place du Comité Ministériel d'Audit conformément aux directives du Conseil des Ministres. Il a informé le Conseil que le Comité est actuellement composé de : Guinée, Liberia, Mali, Niger et Togo. Il a notamment mis l'accent sur la nécessité de nommer au sein du Comité des cadres de Haut niveau. En conséquence, il a invité la Guinée, le Mali et le Togo à désigner des personnes qui remplissent les conditions requises pour servir dans le Comité.

127. Le Conseil a pris note de cette information.

**Point 28 : Point sur l'audit des états financiers de la CEDEAO**

128. The Commissaire par intérim des finances a informé le Conseil du retard dans la réalisation de l'audit des états financiers des institutions de la Communauté pour la période allant de 2014 à 2016. Cependant l'audit des comptes 2013 de la Commission est en cours de finalisation et devrait s'achever d'ici le 20 Juin 2017. Il a en outre informé le Conseil que la vérification des comptes 2014 et 2015 débutera d'ici le 19 Juin 2017.

129. Pour l'audit des états financiers de 2016, l'appel à manifestation d'intérêt a été lancé, mais jusqu'à présent, seuls deux cabinets ont répondu à l'offre, ce qui a entraîné une prorogation de la date limite de dépôt afin de recevoir plus de réponses à l'appel d'offres. A cet égard, le Comité d'Audit doit être constitué pour :

- a. Recruter un Commissaire aux Comptes pour la vérification des Etats Financiers 2016 ;
- b. Recevoir le rapport d'audit et rendre compte à la fin de l'année aux réunions statutaires.

130. Le Conseil a pris note de cette présentation.

**Point 29 : Mémoire sur la Table ronde des donateurs organisée pour le financement du Programme Communautaire de Développement (CEDEAO-PCD)**

131. Le mémoire fait le point des activités menées par la Commission de la CEDEAO au cours de la période de Janvier à avril 2017 dans le cadre de l'organisation de la table ronde des bailleurs pour le financement du Programme Communautaire de Développement (PCD). 

132. Au niveau de la préparation technique et structuration des projets en Partenariat Public Privé (PPP), les documents de projets ont été élaborés. En outre, une évaluation comparative de la réalisation des projets en Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) ou en Partenariat Public Privé (PPP) a été effectuée en collaboration avec l'Unité régionale PPP au siège de la BOAD. Cette évaluation a permis d'analyser la viabilité financière de la réalisation des projets et de situer les conditions financières minimalés de rentabilité des projets en PPP.

133. Au titre de la promotion et la sensibilisation des partenaires au développement et investisseurs privés, les consultations suivantes ont été réalisées :

- a. Mission auprès du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) ;
- b. Rencontres avec le Groupe d'investisseurs chinois China Gezhouba Group Corporation (CGGC) et le Groupe ALFASIT, avec des propositions d'offres techniques et financières ;
- c. Sensibilisation des investisseurs du secteur privé régional à travers la Fédération de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Afrique de l'Ouest (FEWACCI) pour l'appropriation des projets prioritaires du PCD et la mobilisation des ressources auprès des milieux d'affaires régionaux et internationaux.

134. Enfin, dans le cadre de la préparation pratique de l'organisation de la Table ronde, une note conceptuelle, comprenant un projet d'ordre du jour, le programme de travail et la liste des participants, et les cahiers des charges pour le recrutement d'une agence de communication audio-visuelle et d'une agence événementielle ont été élaborés.

135. En outre, la Commission de la CEDEAO a rencontré les Autorités de Côte d'Ivoire le 28 mars 2017 pour échanger sur la période de tenue de la table ronde à Abidjan.

136. Le Conseil a pris note de l'information.

### **Point 30 : Divers**

#### **(i) Visite de courtoisie de la Présidente du Liberia**

137. La Présidente de la République du Libéria, S.E. Mme Ellen Johnson Sirleaf, Présidente de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, a effectué une visite de courtoisie au Conseil des Ministres. Dans son mot, elle a souhaité la bienvenue à tous les participants au Liberia et exprimé sa profonde gratitude à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO pour l'opportunité offerte au Liberia d'abriter les réunions statutaires à mi – parcours. 

Elle a relevé que c'est un moment historique pour le Liberia d'abriter pour la première fois des réunions de cette importance depuis plusieurs années. Elle a terminé ses propos en souhaitant au Conseil de fructueuses délibérations et avec l'espoir que les recommandations qui seront issues des délibérations de la session contribueront à l'accélération de la mise en œuvre du programme d'intégration régionale.

(ii) **Présentation des bénéficiaires du Prix d'innovation**

138. Deux chercheurs africains, en l'occurrence Dr. Valentin AGON (Bénin) et Dr. Eddy AGBO (Nigeria) ont été les lauréats du premier Prix de l'Innovation en Afrique, organisé par la Fondation africaine de l'Innovation (FAI). Dans ce cadre, Dr. Valentin AGON s'est vu décerner le 1er Prix de l'Innovation pour le traitement du paludisme, tandis que Dr. Eddy AGBO a remporté le Prix de l'Impact social le plus notable, pour ses travaux novateurs portant sur le test du paludisme à l'aide de l'urine.

139. Dédiant ces prix à tous les citoyens de la CEDEAO, les lauréats ont noté que l'objectif du PIA est de soutenir et d'encourager les innovateurs africains pour leurs solutions s'inspirant des réalités locales et leur esprit d'entreprise qui a un impact important pour les Africains. Ils invitent par conséquent les Etats membres à soutenir et faciliter l'expansion de leurs produits au sein des marchés de la CEDEAO.

140. Le Conseil a vivement félicité les deux lauréats et convenu de les présenter au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

(iii) **Projet de déclaration conjoint entre la CEDEAO et l'Etat d'Israël**

141. Les Etats membres ont exprimé leurs préoccupations sur l'absence de concertation avec la Commission sur le projet de déclaration entre la CEDEAO et l'Etat d'Israël. Prenant en considération les relations bilatérales entre certains Etats de la CEDEAO et l'Etat d'Israël, le Conseil a retenu de faire un Communiqué de Presse sur la visite du Premier Ministre d'Israël, en lieu et place d'une Déclaration.

**Point 31 : Adoption du Rapport**

142. Le présent rapport a été adopté après amendements.

**Point 32 : Cérémonie de clôture**

143. Dans son mot de clôture, le Président du Conseil, S.E. Mme Marjon V. Kamara a félicité tous les participants pour leur franche contribution aux débats et aux délibérations dans une ambiance fraternelle. Rappelant que ce Conseil

et le dernier qu'elle préside avant la passation de témoin à un autre pays, elle a remercié les membres du Conseil ainsi que la Commission et les autres institutions de la Communauté pour la coopération dont elle a toujours bénéficiée au cours de son mandat.

144. Elle a conclu ses propos en invitant les membres du Conseil et la Commission à tout mettre en œuvre pour assurer l'exécution des décisions adoptées au cours de ce Conseil.

145. Elle a enfin déclaré close la 78<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO et souhaité bon retour à tous les participants.

**FAIT A MONROVIA LE 2 JUIN 2017**

**POUR LE CONSEIL  
LE PRESIDENT**

  
S.E. Mme MARJON V. KAMARA

**ECONOMIC  
COMMUNITY  
OF WEST AFRICAN  
STATES**

**COMUNIDADE DOS  
ESTADOS DA  
AFRICA DO OESTE**



**COMMUNAUTE  
ECONOMIQUE DES  
ETATS DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST**

**Soixante-dix-huitième Session Ordinaire du Conseil des  
Ministres de la CEDEAO**

**Monrovia, 2 juin 2017**

**MOTION DE REMERCIEMENT**

---

Les membres du Conseil des Ministres de la CEDEAO réunis du 1<sup>er</sup> au 2 juin 2017 à Monrovia, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence, Madame Ellen Johnson Sirleaf, Présidente de la République du Liberia, au Gouvernement et au peuple libériens pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé et pour les excellents moyens mis à leur disposition pour assurer le succès de leurs travaux.

**FAIT A MONROVIA CE 2 JUIN 2017**

**LE CONSEIL**